

à l'intention d'un comité de la Chambre: le comité des affaires extérieures. Je n'en veux citer que cette déclaration précise:

Le Canada reste dans les limites de la légalité en aidant les organismes confessionnels à expédier des vivres et des médicaments au Biafra.

M. Macdonald n'est pas homme à traiter de ces choses à la légère. Je voudrais vous lire maintenant un extrait de la revue de la Commission internationale des juristes, de juin 1969, où l'on disait:

En droit comme en fait, le conflit au Nigéria ne peut plus être considéré comme une question d'intérêt purement national. L'ampleur qu'il revêt et son rôle dans la baisse des normes internationales et la violation des droits humains exigent que la communauté internationale y trouve au plus tôt une solution. Même si les efforts jusqu'ici ont échoué, les Nations Unies, seul organe collectif de la communauté internationale, pourraient peut-être encore recourir à des modes d'action positive.

Enfin, en ce qui a trait à l'aspect juridique de la question, j'aimerais me reporter à un article du professeur Reisman, de la faculté de droit de Yale. Voici ce qu'il disait:

Bref, la politique internationale, même avant Grotius, fut fermement et constamment en faveur d'une intervention humanitaire dans les cas extrêmes où les droits de la personne humaine, si minimes fussent-ils, se trouvaient compromis. Une intervention vigoureuse sur le territoire d'un autre État est légitime en de telles circonstances; elle est obligatoire pour les signataires de la charte et de la Convention sur le génocide. Les Nations Unies ont eu pour effet d'organiser un jeu coordonné de compétences. Dès qu'un organe autorisé des Nations Unies ou d'une organisation régionale pertinente ne peut agir du moins avec la célérité voulue, il est permis de recourir à une intervention en dehors des Nations Unies, individuelle, ou collective et coordonnée, pour assurer une application de remplacement ou fonctionnelle des droits de la personne humaine sur le plan international.

Voilà qui règle l'argument voulant qu'on n'ait pas le droit d'intervenir. Notre inaction n'a vraiment pas d'excuse. Ironie des choses, on prétend que nous ne pouvons accorder cette aide parce que cela représenterait un acte de guerre. Dans ce cas-là, les États-Unis, l'Allemagne de l'Ouest, la Suède, les Pays-Bas et d'autres pays, qui ont apporté de l'aide à des programmes confessionnels conjoints, seraient en guerre avec le gouvernement fédéral du Nigéria. Mais il n'en est rien, que je sache. L'aide a été accordée directement et indirectement à des programmes confessionnels d'assistance conjointe.

L'aide apportée par le gouvernement des États-Unis a été très appréciable. Les Américains ont vendu quatre stratofreighters à la Joint Church Aid et quatre autres à la Croix Rouge internationale pour 4,000 dollars chacun, leur valeur de rebut. La capacité de cet avion est la même que celle de l'Hercule que le gouvernement canadien a décliné de

[M. Brewin.]

mettre à la disposition de Canairelief qui est au service de cette œuvre. En outre, le gouvernement des États-Unis a consenti des primes à la tonne aux organismes confessionnels qui assureraient le transport aérien des secours au Biafra ce qui a grandement aidé Canairelief. N'est-il pas ironique que le gouvernement canadien refuse son aide à un organisme de secours canadien qui reçoit indirectement des États-Unis un appui appréciable. La position du gouvernement canadien à cet égard est sans doute légaliste et irréaliste.

Le dernier prétexte invoqué pour ne rien faire à ce sujet c'est que le colonel Ojukwu et les sécessionnistes biafrais sont des rebelles qu'il ne convient pas d'aider, fût-ce indirectement. Si cela est vrai, c'étaient des sécessionnistes malgré eux des rebelles à contrecœur. Ils ont, en fait, été jetés hors de la Fédération par la force, et c'est par la force encore qu'on tente maintenant de les y réintégrer. Ils ont combattu vaillamment, pendant deux ans, contre des difficultés prodigieuses pour défendre leur autonomie et le droit de survivre. Je ne crois donc pas que les jugements critiques, tout justifiés qu'ils puissent être, constituent l'élément primordial. Aucune considération politique ne peut justifier le rejet de la solidarité humaine ou la non-intervention des peuples de la terre.

• (3.30 p.m.)

Notre motion se termine sur un plaidoyer ou une invitation à l'adresse du gouvernement afin qu'il change d'attitude et aide la Joint Church Aid ou, s'il le préfère, Canairelief. Le premier ministre, il me semble, n'a pas éliminé toutes les options. Dans son exposé au cours du débat sur le discours du trône, il a dit explicitement, et je vous prie de vous reporter aux pages 37 et 38 du hansard, que si d'autres méthodes n'aboutissaient pas, on en étudierait de nouvelles. Même dans sa déclaration de mardi dernier, où, à vrai dire, il n'a pas mâché ses mots, le premier ministre n'a pas fermé toutes les avenues.

Dans notre coin de la Chambre, nous retirons volontiers la motion qui effectivement implique une certaine critique du gouvernement, si le premier ministre annonçait que son gouvernement va faire parvenir des secours à la population affamée du Biafra par le seul organisme actif dont on dispose, Joint Church Aid et Canairelief. Je peux affirmer à la Chambre que nous ne cherchons à tirer aucun avantage pour notre parti de cette histoire tragique.

Chaque jour, monsieur l'Orateur, vous-même, ou celui qui vous remplace nous répète